

Communication publicitaire - Avant toute souscription, veuillez prendre connaissance du Document d'Informations Clés et du prospectus

Veuillez vous reporter à la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi et la Déclaration relative à la mise en application du Règlement SFDR disponibles via le lien <https://cpram.com/fra/fr/particuliers/investissement-responsable/documentation-esg>.
La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds.
Rien ne garantit que les considérations ESG améliore la stratégie ou la performance du fonds.

Indicateur synthétique de risque



↳ Risque le plus faible Risque le plus élevé ↳

! L'indicateur de risque n'est pas garanti et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans.
Le SRI représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la catégorie de risque 5 sur 7, qui est une catégorie de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Invest.

Tous les investissements comportent des risques et la valeur des investissements peut varier à la hausse comme à la baisse. Les informations sur les risques contenues dans ce document sont destinées à donner une idée des risques principaux et importants associés à ce fonds. Pour plus d'information sur les risques, veuillez consulter le prospectus et le DIC disponible www.cram.com/bel/fr/particuliers/products/tous-les-fonds

FRAIS (Source : Amundi)

Frais prélevés par le Compartiment sur une année (Source : Amundi)

Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation : 2,07%
Coûts de transaction : 0,20%

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement (Source : Amundi)

Frais d'entrée (maximum) : 5,00%
Frais de sortie (maximum) : 0,00%
Frais de conversion : 5,00 %
Swing Pricing : Oui

Les informations sur les coûts peuvent ne pas être exhaustives et le Fonds peut induire d'autres dépenses. Pour de plus amples informations sur les coûts, frais et autres dépenses, veuillez consulter le Prospectus et le DIC PRIIPS disponibles sur www.cram.com/bel/fr/particuliers/products/tous-les-fonds

Caractéristiques (Source : Groupe Amundi)

Données clés (Source : Groupe Amundi)

Valeur Nette d'Inventaire (VNI) : 109,30 (EUR)
Actif géré : 77,58 (millions EUR)
Date de la VNI et de l'actif géré : 31/12/2024
Valorisation : Quotidienne
Code ISIN : LU2860962559
Code Bloomberg : CIAAEA LX
Devise de référence de la classe : EUR
Indice de référence : 100% MSCI ACWI IMI ARTIFICIAL INTELLIGENCE SELECT ISSUER CAPPED NR Close
Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT (nationalité française)

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Date de création du compartiment/OPC : 10/10/2024
Date de création de la classe : 10/10/2024
Date de la première VNI : 10/10/2024
Affectation des résultats : Capitalisation
Souscription minimum : 1 dix-millième part(s)/action(s)
Investissement recommandé au moins pendant : 5 ans
Forme juridique : Compartiment de SICAV
Droit applicable : de droit Luxembourgeois
Norme européenne : OPCVM

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

PERFORMANCES NETTES PAR PERIODE GLISSANTE (Source : Fund Admin)¹

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le				
Portefeuille	-	-	-	-
Indice	-	-	-	-
Ecart	-	-	-	-

¹ Données annualisées

Les principales lignes présentées sont celles de l'OPCVM Maître :

PERFORMANCES NETTES PAR ANNÉE CIVILE (Source : Fund Admin)

	2024	2023	2022	2021	2020
Portefeuille	-	-	-	-	-
Indice	-	-	-	-	-
Ecart	-	-	-	-	-

(1) Source : CPR AM. Toutes les performances ci-dessus sont calculées sur la base des valeurs nettes d'inventaire dans la devise de référence de la classe (l'Euro), dividendes réinvestis. Les rendements et l'évolution de la valeur nette d'inventaire cités ont trait aux années écoulées et ne constituent pas un indicateur fiable du rendement futur. Les performances sont affichées hors frais et commissions à la charge de l'investisseur. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés. Les rendements annuels couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. L'évolution graphique de la valeur nette d'inventaire est établie sur l'hypothèse que la valeur nette d'inventaire et la valeur de l'indice sont égales à 100 à la date de début du graphique, afin de les rendre comparables.

(2) les rendements sont calculés hors taxes applicables à un client de détail moyen ayant la qualité de personne physique résident belge et le régime fiscal en question s'applique à ce type de personne.

(3) Les rendements sur 1 an ou moins sont des rendements cumulés et les rendements sur plus d'un an sont des rendements actuariels.

PRINCIPALES LIGNES EN PORTEFEUILLE

(Source : Groupe Amundi) *

	Poids (PTF)
BROADCOM INC	7,67%
AMAZON.COM INC	7,03%
META PLATFORMS INC-CLASS A	5,86%
NVIDIA CORP	5,60%
ALPHABET INC CL A	5,59%
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	5,08%
MICROSOFT CORP	4,42%
NETFLIX INC	3,77%
ORACLE CORP	3,68%
APPLE INC	2,89%

* Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné. Il se peut que les OPC présentés dans le portefeuille ne soient pas offerts en Belgique, veuillez vérifier avec votre conseiller en investissement.

SYNTHESE (Source : Groupe Amundi)

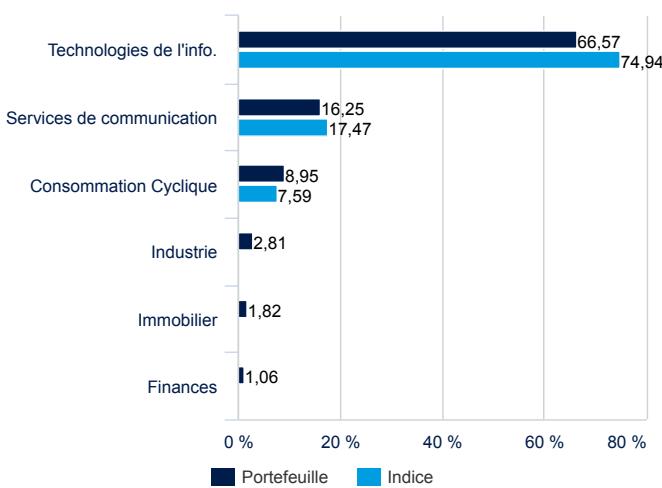
Portefeuille
Exposition Actions
Nombre d'émetteurs (hors liquidités)

Les répartitions présentées sur cette page sont celles de l'OPCVM Maître :

Composition du portefeuille (à titre d'illustration uniquement - Source : Amundi)

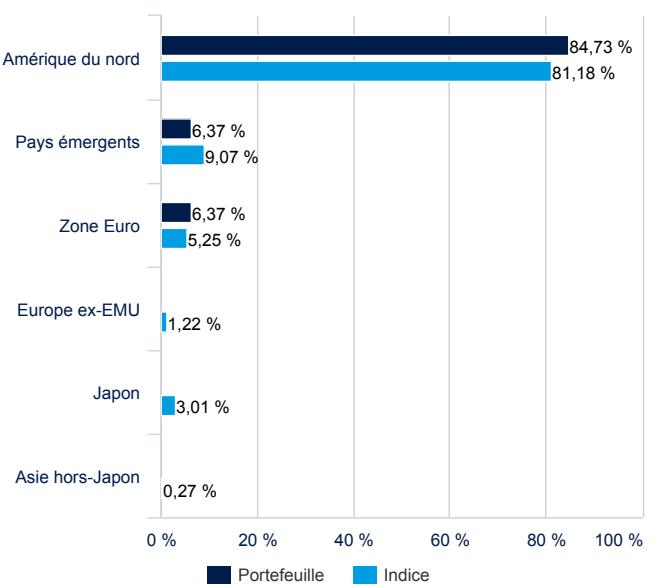
REPARTITION SECTORIELLE

(Source : Groupe Amundi) *



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

(Source : Groupe Amundi) *



* En pourcentage de l'actif - Hors OPC

* Conso Cyclique : secteur présenté dans la classification GICS ou Global Industry Classification Standard. Ce secteur comprend notamment l'automobile, les biens de consommation durables ou encore les médias. Il s'agit là des secteurs qui évoluent de façon cyclique, au rythme de la conjoncture économique.

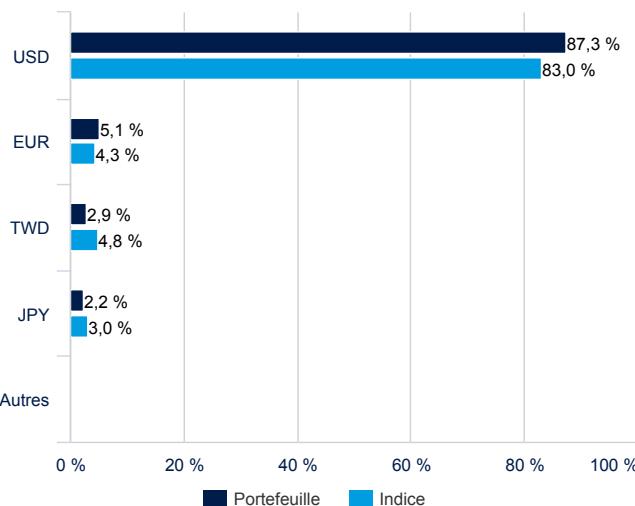
* Conso Non Cyclique : se dit des dépenses de consommation non impactées par des cycles structurels de l'économie. Que l'économie soit en forte croissance ou en récession, ces secteurs ne sont pas particulièrement touchés et poursuivent leur croissance de façon classique

* Matières Premières : Ce secteur comprend notamment les producteurs, transformateurs, distributeurs de papiers, aluminium, fer, métaux ainsi que les Sociétés d'explorations, d'exactions, de productions de minéraux (charbon, pierres précieuses, argent, or).

* En pourcentage de l'actif – avec prise en compte des produits dérivés.

EXPOSITION PAR DEVISE

(Source : Groupe Amundi) **



** En pourcentage de l'actif – avec couverture de change

Fiscalité (Source : Amundi)

Parts de capitalisation

Compartiment susceptible d'investir plus de 10 % en créances : oui

Fiscalité (résidents belges). T.O.B. [en cas de rachat et en cas de passage d'un compartiment de capitalisation vers un autre compartiment de capitalisation ou de distribution]: (ou de distribution ne portant pas sur la totalité du produit net) : 1,32 % (max. 4000 EUR).

Précompte mobilier :

- investisseurs personnes physiques résidents belges agissant à titre privé:

- si investissement du patrimoine à plus de 10% en créances, précompte mobilier libératoire de 30% sera dû sur la plus-value issue de titres de créances lors de la cession, du rachat ou du partage de l'avoir social (TIS bis) ;
- à défaut (investissement à moins de 10% en créances), exonération en cas de la cession, de rachat ou de partage de l'avoir social.
- investisseurs sociétés (résidentes belges) : précompte mobilier non libératoire et imputable sur l'impôt final ; en principe, imposition au taux ordinaire de l'impôt des sociétés (25% sauf application, le cas échéant, des taux réduits).

Parts de distribution

Précompte mobilier :

- investisseurs personnes physiques résidents belges agissant à titre privé:

- précompte mobilier libératoire de 30% sur la distribution de dividendes.
- si investissement du patrimoine à plus de 10% en créances, précompte mobilier libératoire de 30% sera également dû sur la plus-value issue de titres de créances lors de la cession, du rachat ou du partage de l'avoir social (TIS bis) ; à défaut (investissement à moins de 10% en créances), exonération en cas de la cession, de rachat ou de partage de l'avoir social.
- investisseurs sociétés (résidentes belges) : précompte mobilier non libératoire et imputable sur l'impôt final ; en principe, imposition au taux ordinaire de l'impôt des sociétés (25% sauf application, le cas échéant, des taux réduits).

Pour de plus amples informations, veuillez consulter vos conseillers financiers et fiscaux habituels.

Note Générale (Source : Amundi)

La durée du compartiment est illimitée. Les informations contenues dans ce document ne doivent pas être la seule base d'évaluation d'un quelconque investissement. Tout investissement dans le Compartiment doit être fait conformément à la documentation juridique en vigueur (documentation d'information clé disponible en français, prospectus disponible en français sur le site www.cram.com/bel/fr/particuliers/products/tous-les-fonds), et, le cas échéant, de la grille tarifaire appliquée par le distributeur, ainsi que les statuts et les rapports (semi-) annuels, disponibles gratuitement en français, sur demande, auprès de CPR ASSET MANAGEMENT, de CACEIS Belgium et du distributeur. **Avant toute décision d'investissement, veuillez lire attentivement la documentation d'information clé et le prospectus disponibles sur le site www.cram.com/bel/fr/particuliers/products/tous-les-fonds ou auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique, CACEIS Belgium, Avenue du Port 86 C boîte 320, 1000 Bruxelles.** La Valeur Nette d'Inventaire (VNI) est publiée sur le site Internet www.fundinfo.com. Pour toute plainte, veuillez contacter Caceis Belgium qui assure également le service de plainte (coordonnées ci-dessus). Si notre réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter l'Ombudsman en conflits financiers à l'adresse suivante: Ombudsfin asbl - North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be).

ACTIONS

31/12/2024

Note concernant le swing pricing (Source : Amundi)

Compartiment éligible au mécanisme de swing pricing : Oui

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents, un mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement peut être appliqué. Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Nette d'Inventaire. Par conséquent, la Valeur Nette d'Inventaire sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif). Normalement, les ajustements de la VNI ne dépasseront pas 2 % de la VNI originale. Pour plus d'information, veuillez-vous référer au prospectus.

Avertissement

Mentions_Legales_FSMA_2025_CPR_INVEST_Instit

NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

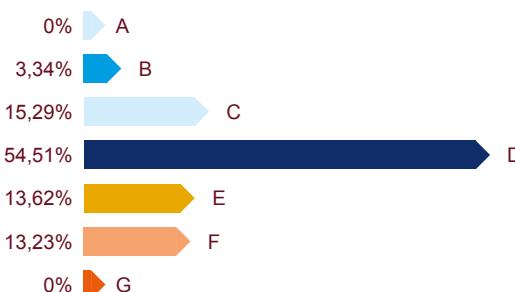
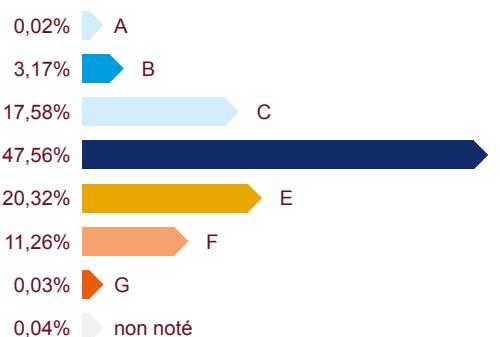
Notation environnementale, sociale et de gouvernance. La note ESG est une moyenne pondérée des notes sur les dimensions E, S et G, chaque dimension étant elle-même la moyenne pondérée des critères du référentiel qui la composent, chacun des 38 critères d'analyse étant aussi notés de A à G.

Pour plus d'informations sur la notation ESG d'Amundi, veuillez consulter :
[notre approche esg](#)

Ces indicateurs/ces scores obtenus par le compartiment ne signifient pas que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité et que ces indicateurs/scores ne correspondent pas aux exigences de futures règles nationales ou européennes. Pour plus d'informations à ce sujet, voyez le site [www.fsma.be/fr/finance-durable](#).

La décision d'investir dans le fonds/compartiment promu devrait tenir compte de toutes les caractéristiques et de tous les objectifs du fonds/compartiment promu, tels que décrits dans son prospectus ou dans les informations à communiquer aux investisseurs. Veuillez vous référer paragraphe "Aperçu de la Politique d'investissement responsable" du prospectus :

<https://cram.com/product-services/product-documents/document/v1/download/prospectus/LU1861294319/FRA/FRA/20250101?inline>

Du portefeuille (Source : Amundi)**De l'indice de référence* (Source : Amundi)****Evaluation par critère ESG (Source : Amundi)**

	Portefeuille	Indice
Environnement	D	D
Social	D	D
Gouvernance	E	E
Note Globale	D	D

Couverture de l'analyse ESG (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs	52
% du portefeuille noté ESG ²	100%

²Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

Définitions et sources (Source : Amundi)**Investissement Responsable (IR)**

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Des critères extra-financiers sont utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- o « E » pour Environnement : consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, gestion de l'eau et des déchets...
- o « S » pour Social/Sociétal : respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...
- o « G » pour Gouvernance : indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...

L'échelle de notation du Groupe Amundi classe les émetteurs de A à G, A étant les meilleurs émetteurs et G les moins bons.